



**AVIS PUBLIC**  
**aux personnes et organismes désirant s'exprimer**  
**sur le premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage**  
**n° 2014-508 concernant l'ensemble du territoire**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> avril 2014, le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford a adopté, par résolution, le premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 2014-508 amendant le règlement de zonage n° 2005-419 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est concerné par une ou plusieurs dispositions du règlement.

Ce premier projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- de permettre le remplacement d'usages dérogatoires protégés par droits acquis par d'autres usages du même groupe;
- de modifier certaines dispositions concernant la hauteur des bâtiments accessoires à des fins publiques;
- de modifier certaines dispositions concernant la hauteur des portes et accès des bâtiments accessoires.

AVIS est par la présente donné de la **tenue d'une assemblée publique de consultation, le 6 mai 2014, à 19 h, à la Mairie du Canton de Shefford.**

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné au Canton de Shefford, ce 9 avril 2014.

(s) *Sylvie Gougeon*

---

Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière